

## Installation de l'emulseur

13 Mai 1939  
26 Mai 1939

Le conseil autorise M. le Maire, à traiter avec la société "L'informait" des causes pour l'installation de l'emulseur du fourt artisan, dont le coût est de 53.063 francs.

Ce crédit sera inscrit au budget additionnel, il sera compensé par la somme restant due par la société "L'informait" sur les rédevances de la concession des eaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, à la suite de la délibération du conseil municipal du 13 novembre 1938, le finançant en faveur de l'élargissement de la rue du Buisson par empiètement sur le domaine public du chemin de fer.

Le service de la voie ferrée a émis un avis favorable à cette réalisation, le terrain nécessaire à la création d'un encorbellement ou d'un mur de soutènement serait cédé à la commune, toutes les dépenses restant à la charge de cette dernière.

Le conseil renvoie à la commission des travaux l'étude du plan modificatif des alignements de la rue du Buisson.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise au sujet du projet d'élargissement à 10 mètres avec déclassement et classement dans la voirie urbaine du chemin rural N° 24 de la commune d'Orsay, auquel font suite les chemins N° 63 et 64 de la commune de Palaiseau, qui doivent être soumis à une opération de même nature.

Par délibération du 6 Mars 1939, le conseil municipal d'Orsay a sollicité la déclaration d'utilité publique de ce projet.

M. le préfet demande que le dossier soit complété par la création des ressources nécessaires à l'acquisition des terrains et à l'exécution des travaux, en tenant compte du décret-loi du 12 Novembre 1933 et en examinant notamment si la réalisation du projet ne pourrait être échelonnée sur plusieurs exercices au moyen des seules ressources ordinaires du budget.

Le conseil renvoie ce dossier à l'étude de la commission des travaux.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Magnier en date du 12 Mars 1939, lui adressant sa démission d'administrateur de l'hôpital et demande au conseil de bien vouloir lui désigner un remplaçant, en faisant part qu'il a reçu la candidature de M. Flutin, après discussion, M. Deschamps pose également sa candidature.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

M. Flutin, 12 voix, M. Deschamps, 4 voix, Bulletin blanc = 1.

M. Flutin est donc élu en remplacement de Monsieur Magnier.

## Élection d'un membre de la commission administrative de l'hôpital.

13 Mai 1939  
20 Juin 1939

Élection d'un membre  
à la commission des fêtes

Monsieur Magnier donnant également sa démission de membre de la commission des fêtes. M. le Maire demande à M. Deschamps s'il accepte de poser sa candidature, dans l'affirmative il est procédé au vote à mainlevée qui donne les résultats suivants : 11 pour, contre 1, abstentions 3.

M. Deschamps remplacera donc M. Magnier à la commission des fêtes.

Le conseil renouvelle à l'unanimité les fonctions de M. Leborgne, Naubres, Fourat, Hennegrave, Thulin, comme délégués du conseil municipal au conseil d'administration de la Société de gymnastique et de sports de la ville d'Orsay.

Le conseil vote à l'unanimité une subvention de 125 francs à la délégation cantonale destinée à offrir à déjeuner aux examinants du certificat d'étude lors de cet examen à Palaiseau.

M. le Maire donne lecture d'une copie de l'arrêt que vient de rendre le conseil d'état dans l'affaire Angenard, annulant l'arrêté du conseil de préfecture interdépartemental du 27 décembre 1936 et refusant le recours de Mme Angenard contre la décision du Maire d'Orsay en date du 28 Mars 1936 refusant de la reintégrer dans ses fonctions de secrétaire adjointe.

Les dépens exposés par la commune d'Orsay sont mis à la charge de la dame Angenard.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de donner le nom d'Avenue Edouard Valadier, au C.V.O N° 3, dont le Service communal fournit l'élargissement à 10 mètres.

M. le Maire informe l'assemblée que depuis 1935, il reçoit des plaintes continues au sujet du chauffage des classes et que de l'étude faite par un technicien, il ressort que la surface de chauffe est insuffisante.

Le conseil autorise M. le Maire à faire le nécessaire pour le renforcement des radiateurs existants. Ces travaux étant de première nécessité, un devis a été demandé à l'entrepreneur adjudicataire des travaux de chauffage.

Assistance aux vieillards 3 admissions - 2 refus.

Assistance aux femmes en couches 1 admission - 1 refus

Assistance médicale gratuite 3 admissions.

La barre est levée à 17 heures.

D. Dubre  
M. Marchal Delbes  
D. Lefèvre  
J. Fourat  
J. Leveugle

G. Dufour  
M. D. à M. Delbes  
G. Dufour  
M. Lefèvre  
M. Lefèvre  
M. Lefèvre  
B. Bourquin  
L. Courdon  
L. Courdon  
L. Courdon  
L. Courdon

## Réunion du 26 Juin 1939

Du Mardi 20 Juin 1939,

Convocation du conseil municipal en séance publique ordinaire pour le Lundi 26 Juin à 21 heures à la mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

La mairie

Le vingt six juin mil neuf cent trente-neuf à 21<sup>h</sup>, le conseil municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Véauville, Maire.

Etaient présents : M. Véauville Maire, Chartier, Leborgne, Delchamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Flutin, Lefèvre, Delles, Favre, Croc, Coustant, Hemmergrave, Bouquin, Nautréz, Courtin, Boutoutte Dupré.

Abstentions : M. Magnier, Fourat, Coagdon.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

M. Daladier, président du Conseil, remercie les membres du conseil, par lettre du 15 Juin, de la décision de donner le nom d'Avenue Edouard Daladier au CTO N° 3.

M. Cormery, président de l'association Syndicale automobile Les Jardins d'Orsay, remercie le conseil municipal d'avoir fait poser les plaques des rues de son lotissement.

M. le Maire communique une lettre de M. Remeur, demandant à louer la partie de la prairie des Hes, située entre la Rue Mademoiselle et le Ruisseau, pour la cultiver. Le conseil estime qu'il y a lieu de faire étudier cette question par la commission d'agriculture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société L'informate des Eaux, informant que les quittances seront majorées à partir du 1<sup>er</sup> Mai, du montant de la taxe d'armement.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Rondon, sollicitant une subvention pour la caisse de secours Mutuals du Syndicat National des contributions indirectes.

Le conseil décide d'en reporter l'étude lors de l'établissement du budget primitif de 1940.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lubault

### Correspondances

### Demande de location prairie des Hes

### Taxe de l'eau - Taxe d'armement

### Demande de subvention du Syndicat national des contributions indirectes

### lettre Lubault

39

Envoyé le 28 juin 1939  
Reçu le 1<sup>er</sup> juillet 1939

cantonnier Jubault, demandant de quitter son emploi au 1<sup>er</sup> juillet pour raison de santé et d'âge.

Le conseil accepte et lui vote à l'unanimité une allocation de 200 francs par mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet à prendre à l'article 14 du budget primitif, pour dépenses à la charge de la commune.

Le conseil autorise M. le Maire à nommer un cantonnier en remplacement de M. Jubault.

Le conseil, vu le décret du 30 décembre 1939 relevant le plafond des cumuls à 25.000 francs, décide d'accorder au cantonnier Eustard, l'augmentation de traitement dont il n'avait pu bénéficier par suite de la limitation des cumuls à 18.000 francs.

M. Eustard étant titulaire d'une pension de 6.000 francs, son traitement est fixé à 1.140 francs par mois avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1939, soit un rajout de 140 francs par mois du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin, à prendre au crédit ouvert au budget, article 1<sup>er</sup> pour salaire des cantonniers de la voirie urbaine.

M. Magnier ayant donné sa démission de membre du comité de la Caisse des Ecoles.

M. Bouquin est désigné à l'unanimité pour le remplacer.

M. le Receveur municipal donne lecture du compte de gestion de M. P. Lambertie et Jamati pour l'exercice 1938, qui s'établit ainsi :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| Recettes             | 1.836.069 francs 68 |
| Dépenses             | 1.798.554 francs 92 |
| Excédent de Recettes | 37.515 francs 76    |

Le conseil approuve ces comptes à l'unanimité.

M. le Maire rend compte au conseil municipal des recettes effectuées pendant l'année 1938.

Après ce compte rendu M. le Maire se retire de la salle des séances.

Le conseil procède à la nomination d'un président conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884.

M. Léraux ayant obtenu la majorité des suffrages est élu président.

Le Conseil,

Vu les diverses ordonnances et instructions ministrielles sur la comptabilité des communes, et notamment celles du 24 avril 1834, 20 avril 1835, 20 juin 1839 et la loi du 5 avril 1884;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 1939

### Remplacement de M. Jubault

### Augmentation du traitement de M. Eustard

### Remplacement de M. Magnier à la caisse des Ecoles

### Compte de gestion du Receveur municipal de l'exercice 1938

### Compte administratif de l'exercice 1938

et les autorisations supplémentaires qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés par M. le Maire, ordonnateur, le compte de l'administration de l'exercice 1938, accompagné du compte de gestion du receveur, ainsi que les états des restes à recouvrer et des restes à payer reportés sur 1939;

Procédant au règlement définitif du budget de 1938 suffisante de fixer ainsi que il suit les recettes et les dépenses dudit exercice, Savoir.

### Recettes.

Les recettes tant ordinaires, qu'extraordinaires de l'exercice 1938 évaluées par le budget à 1.866.431.<sup>f</sup> ont dû s'élever d'après les titres définitifs des créances à recouvrer à la somme de 1.931.556.<sup>f</sup>

De laquelle somme il convient de déduire celle de : pour les restes à recouvrer qui seront portés en recette au prochain compte 95.486.<sup>f</sup>

Du moins de quoi la recette de 1938 demeure définitivement fixée à la somme de 1.836.069.<sup>f</sup>

### Dépenses

Les dépenses créditées au budget de 1938, s'élevent à 1.919.321.<sup>f</sup> Il faut y soustraire celles qui ont été l'objet de crédits supplémentaires accordés dans le cours de l'exercice 1.12.91.<sup>f</sup>

Total des dépenses présumées 2.092.238.<sup>f</sup>

De cette somme il faut déduire celle de : Savoir,

Credits ou marlions de crédits restés sans emploi comme excédent le montant réel des dépenses 164.86.<sup>f</sup> 30

Dépenses non payées au 31 Mars 1939 128.816.93 } 293.684.25

Du moins des déductions ci-dessus, les dépenses de l'exercice 1938, sont définitivement fixées à 1.798.554.<sup>f</sup>

Les recettes étant de 1.836.098.<sup>f</sup> 68

Les dépenses de 1.798.554.<sup>f</sup> 22

Il reste par conséquent pour excédent définitif la somme de 3.<sup>f</sup> 515.<sup>f</sup> 46

laquelle somme sera portée au chapitre des recettes supplémentaires de l'exercice 1939.

Toutes les opérations de l'exercice 1938 sont déclarées définitivement closes et les crédits annulés.

La présente délibération sera jointe, comme pièce justificative au budget de 1939.

comptes et budgets  
du Bureau de Bienfaisance  
Envoyé le 30 juillet 1939

Reçu le 1er août  
Subvention à l'Yvette  
sportive

Budget additionnel de  
1939

Recettes

Envoyé le 20 juillet 1939  
Reçu le 1er août 1939

Dépenses

Le conseil approuve à l'unanimité, les comptes de gestion et comptes administratif du Bureau de Bienfaisance pour l'exercice 1938 et le budget additionnel présenté par la commission administrative pour l'exercice 1939.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Yvette sportive demandant l'inscription au budget de la subvention, et propose de voter le budget additionnel tel qu'il est présenté, la subvention de l'Yvette sportive serait inscrite au budget primitif de 1940.

Après discussion, cette proposition est adoptée par 9 voix contre 8 et 1 abstention.

M. le Maire présente le projet de budget additionnel de l'exercice 1939, qui est adopté à l'unanimité, et dont le détail suit :

|   |            |
|---|------------|
| Excédent de recettes exercice 1938 .....                        | 37.515.46  |
| Reste à attribuer sur centimes communaux 1938 .....             | 23.432.--  |
| " " pianos 1938 .....   | 20.--      |
| " " chiens 1938 .....   | 580.--     |
| <u>RESTES A RECOUVRER</u> - fonds commun vicinalité 1938 .....  | 8.174.--   |
| Attribution fonds commun vicinalité 1939 .....                  | 8.940.--   |
| Location de propriétés communales .....                         | 50.--      |
| Redevance Société Lyonnaise des Eaux 1938 .....                 | 85.936.70  |
| Ventes de gadoues du dépotoir .....                             | 170.--     |
| Frais de pompage Lorin .....                                    | 37.500.--  |
| Solde subvention Etat pour avenue St-Laurent .....              | 12.000.--  |
| " " Elextification de Courtabœuf ...                            | 3.407.--   |
| Reprise de la camionnette des pompiers .....                    | 14.000.--  |
| Indemnités au secrétariat administratif .....                   | 1.000.--   |
| Frais d'Etudes 1935 .....                                       | 56.--      |
| Frais d'hospitalisation .....                                   | 250.--     |
| Service incendie Saclay .....                                   | 2.101.75   |
| Part Lorin, bouches incendie .....                              | 150.--     |
| Service pompiers, transport aliéné .....                        | 184.--     |
| Service incendie diverses communes .....                        | 120.--     |
| Trop perçu, facture Simon .....                                 | 300.--     |
| Service des pompiers .....                                      | 1.390.50   |
| Retenues intérêt emprunt dépotoir .....                         | 208.42     |
| Solde attrib. fonds commun de combustible liquide en 1938 ..... | 1.360.--   |
| Divers remboursements .....                                     | 500.--     |
| Fonds roulement maj. dép. chômage, avance 1939 .....            | 5.250.--   |
| Réalisation emprunt pour imprévision, Marché couvert .....      | 57.455.--  |
| Du indemnité 401° R.A.D.C.A. réparation mur Ecole .....         | 935.--     |
| <u>TOTAL DES RECETTES</u> .....                                 | 302.985.83 |

|  |            |
|--|------------|
| <u>RESTES A PAYER</u> - Travaux réparation Eglise .....            | 20.II3.--  |
| Facture émulseur puits artésien .....                              | 53.063.--  |
| Solde construction du Marché couvert .....                         | 31.470.20  |
| Solde travaux de l'avenue St-Laurent .....                         | 27.000.--  |
| Emprunt dépotoir 1937, obligations .....                           | 990.--     |
| 1938, intérêts obligations .....                                   | 595.--     |
| <u>COMPLEMENTS DE CREDITS</u> - travaux sur chemins vicinaux ..... | 1.000.--   |
| Traitemet du receveur municipal .....                              | 36.228.92  |
| Chauffage des classes, Mairie, crèche .....                        | 322.--     |
| Augmentation de traitement du cantonnier Erüssard .....            | 4.800.--   |
| Mise à la retraite du cantonnier JUBAULT .....                     | 1.680.--   |
| Reversement des indemnités au secrétariat administratif .....      | 1.200.--   |
| Renforcement des radiateurs dans les Ecoles .....                  | 15.500.--  |
| Habillement des cantonniers .....                                  | 2.000.--   |
| Frais entretien motocyclette; essence; huile; assurance .....      | 1.000.--   |
| Emploi emprunt pour paiement des indemnités marché couv. ....      | 57.455.--  |
| Solde machine à éplucher les pommes de terre .....                 | 3.000.--   |
| Travaux supplémentaires assainissement av. St-Laurent .....        | 12.000.--  |
| Achat d'un presse-purée pour la cantine scolaire .....             | 960.--     |
| Indemnité à M. ROUSSEY .....                                       | 800.--     |
| Indemnité à M. ROBIN .....   | 500.--     |
| Reversement avance départ. fonds roulement chômage .....           | 5.250.--   |
| A réservé pour les égouts de la rue Bossuet .....                  | 25.000.--  |
| Complément de crédit pour dépenses imprévues .....                 | 58.71      |
| <u>TOTAL DES DEPENSES</u> .....                                    | 302.985.83 |

Budget additionnel  
du service vicinal

Le Conseil,  
Vu les propositions présentées par les ingénieurs du service vicinal pour l'établissement des chapitres additionnels au budget de la commune en ce qui concerne les chemins vicinaux ordinaires;  
Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux ordinaires de cet exercice est de 19.114 Fr. 92

Délibération

Le reliquat de l'exercice 1938 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent:

Recettes

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Excedent exercice précédent   | 19.114.92        |
| Attribution fonds commun 1938 | 8.174. -         |
| " " 1939                      | 8.940. -         |
|                               | <u>26.228.92</u> |

Dépenses

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| COTON N° 3, Solde Benoist | 1.130. Fr  |
| Complément d'entretien    | 33.098. 18 |

Le Conseil décide d'employer les plus-values 36.228.92 d'emprunt de l'exercice 1938 de la façon suivante:

|                             |          |
|-----------------------------|----------|
| chauffage des écoles        | 13.500.- |
| Achat d'un poste fixe       | 960.-    |
| Habillement des cantonniers | 2.000.-  |
| Indemnité à M. Raubel       | 100      |
| " " à M. Robin              | 500.-    |

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Villebon, donnant le détail des frais de revient des travaux effectués par sa commune au Chemin rural N° 8 de la Butte Sainte Catherine, le montant à 27.860 Fr. 30.

Le conseil après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission des chemins, estimant que les travaux peuvent être évalués à 30.000 Fr.

Considérant que lors du premier devis fourni, de 60.000 Fr pour viabilité, bordures et caniveaux, la commune d'Orsay offre une participation de 15.000 Fr, soit le  $\frac{1}{4}$ .

Décide d'offrir à la commune de Villebon, une participation de 3.000 Fr.

Le Conseil, vu l'avis de la commission des travaux décide de faire la canalisation d'eau de la Rte de Charnes en bordure du lotissement "Le Val Leuz", sur la longueur nécessaire à l'alimentation

Emploi des plus  
values d'emprunt

Envoyé le 30 Juin 1939  
Reçu le 10

Chemin de la Butte  
Sainte Catherine

Canalisation Rte de  
Charnes

des propriétés riveraines soit 180 mètres environ et autorise M. le Maire à traiter avec la Société Lyonnaise des Eaux.

Le Conseil accepte la participation la plus large possible du Syndicat libre du Val de Loue, suivant la disponibilité de la caisse.

### Distribution des prix

Envoyé le 30 Juin 1939  
Reçu le 1<sup>er</sup> juillet 1939

Le conseil fixe au 15 juillet la date de la distribution des prix et autorise M. le Maire à traiter avec la maison faisant le meilleur marché pour la fourniture des livres. Le crédit étant prévu au budget de 1939.

### Adjudication de la fourniture de charbon

Envoyé le 30 Juin 1939  
Reçu le 12 juillet 1939

Le conseil fixe au 22 juillet à 15 heures l'adjudication de la fourniture de 30 tonnes d'anthracite français, et de 5.000 Kgs de Charleroi, sur soumissions cachetées au mieux offrant, et désigne M. Coustant et Bautout pour assister M. le Maire.

### Adjudication des

fournitures scolaires  
Envoyé le 30 Juin 1939  
Reçu le 1<sup>er</sup> juillet 1939

Le conseil fixe au samedi 29 juillet à 15 heures l'adjudication sur soumissions cachetées sur prix forfaitaires des fournitures scolaires de l'année 1939-1940 et désigne M. Flulin et Bautout pour assister M. le Maire.

### Lobbyissement des jardins

d'Orsay

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant modifiant l'article 10 du règlement de la concession des eaux en faveur de l'association Syndicale autorisée "Les jardins d'Orsay".

### Travaux d'assainissement

de l'avenue St Laurent  
Envoyé le 1<sup>er</sup> juillet 1939  
Reçu le 11 juillet 1939

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Benoit pour les travaux supplémentaires d'assainissement de l'avenue St Laurent, tout réserve que le mémoire sera soumis à la commission des Travaux, le crédit étant prévu au budget additionnel.

### Augmentation du 1/10<sup>e</sup>

de Receveur

Envoyé le 30 Juin 1939  
Reçu le 13 juillet 1939

Le conseil approuve l'augmentation du traitement du receveur, basé sur les opérations des années 1935-1936-1937, et fixé aussi à 925 frs., le crédit complémentaire étant prévu au budget additionnel de 1939.

### Dissolution de l'association

Syndicale du Parc d'Orsay

1<sup>re</sup> partie  
Envoyé le 30 Juin 1939  
Reçu le 1<sup>er</sup> juillet 1939

Le conseil, vu le dossier d'enquête pour la dissolution de l'association Syndicale autorisée de la 1<sup>re</sup> partie du Parc d'Orsay,

Considérant qu'aucune observation n'a été faite,  
Donne un avis favorable à cette opération.

M. le Maire dépose sur le bureau :

### Classement dans la voirie

urbaine des voies du lotissement  
"Le Coteau"

1<sup>o</sup> Une décision de M. le préfet de Seine et Oise en date du 2 juin 1939 relative au classement dans la voirie urbaine de la commune des voies privées du lotissement "Le Coteau" avec fixation des alignements des dites voies.

2<sup>o</sup> Un plan des voies à classer annexé à ladite décision,

3<sup>e</sup>: Un plan de situation

4<sup>e</sup>: Un état parcellaire des surfaces à incorporer au domaine public.

5<sup>e</sup>: Une convention entre l'association syndicale et la commune.

Il faut connaître que pour être valable il est nécessaire que la décision du 2 juillet ait été régulièrement publiée.

Il invite tous les membres présents à prendre connaissance de ces documents.

Il fait donner lecture du certificat qu'il se propose de signer et de faire parvenir à l'administration.

Le Conseil délibère,

Vu les pièces numérotées ci-dessus de 1 à 5;

Déclare à M. le Maire avoir reçu notification de la décision du 2<sup>e</sup> juillet 1939 de M. le préfet de Seine et Oise, du plan et autres pièces annexées à ladite décision.

Reconnait que les formalités de publication, affichage, dépôt de quinzaine ont été régulièrement faites.

Affirme le certificat dressé par le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à  
23<sup>h</sup> 45.

Signatures of Council Members:

- Jouffroy
- Leblanc
- Constitutif
- Goutay
- Delbet
- H. Jaffri
- A. Bouquais
- Leblanc
- Leblanc

Réunion du 14 Août 1939.

Le Jeudi 10 août 1939

Convocation du Conseil Municipal en séance publique extra-ordinaire, pour le Lundi 14 août à dix heures, à la Mairie, à l'effet d'y délibérer en application de l'article 47 de la loi du 5 avril 1884, sous la présidence de M. Chartier, premier adjoint au Maire.

M. Chartier

Le quatorze aout Mil neuf cent trente neuf à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Chartier, premier adjoint au Maire.

Etaient présents: M. Chartier, Deschamps, adjoints, Leroux,

Magnier, Lefèvre, Delbes, Fourat, Fave, Broc, Toussaint,<sup>D.</sup>  
quin, Bourdin, Bouton, et Dupré  
Absent excusé: M. Decauville, Maire, M. Blanchet,  
Hennegrave, Lagros et Vautez.

Absent: M. Lebordre, adjoint; Plusin

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Toussaint, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui a adopté à l'unanimité avec quelques observations.

M. Herou fait observer que le compte rendu de la séance précédente, remis à tous les membres du Conseil se trouve incomplet et demande qu'à l'avenir il en soit fait une copie plus détaillée.

M. Deschamps fait remarquer à son tour que M. Maire s'est retiré de la séance, en priant M. Chartier, Lebordre et Deschamps, adjoints de le suivre, pour faire approuver son compte administratif 1938, et fait des réserves sur les chiffres du budget, étant donné, que la copie du procès-verbal ne donne un compte détaillé.

M. Chartier donne connaissance des lettres d'excuse de certains membres absents à la présente séance.

M. Magnier fait observer d'après les explications données de M. Hennegrave, sur les articles 47, 48 et 52 de la Loi du 5 avril 1884, que Monsieur le Préfet de Seine et Oise est seul qualifié pour prendre la décision qui s'impose en la circonstance.

M. Deschamps se trouve d'accord avec M. Magnier, ce qui concerne les critiques données ci-dessus, regrette l'absence de M. Blanchet et demande de s'apposer à ce que la lettre de celui-ci figure dans le présent procès-verbal.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

M. Chartier donne connaissance de la lettre recommandée du 4 août 1939, adressée à M. le Maire demandant la convocation du Conseil Municipal en séance publique extra-maire, conformément à l'article 47 de la Loi du 5 avril 1884, convocation demandée par M. Deschamps, adjoint, Herou, Magnier, Lefèvre, Fourat, Fave, Broc, Bouquin, Vautez, Courto, Dupré, conseillers municipaux, pour le motif dont le libellé est:

"La majorité du Conseil Municipal, en présence de l'émission causée dans la commune par une suite d'événements aboutissant à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la gestion de l'Hôpital d'Orsay, dont M. le Maire préside la Commission administrative."

"Considérant que ces événements et enquêtes sont suscepti-

de nuire à la bonne marche de l'administration municipale et de jeter le discrédit sur une Assemblée qui doit rester au-dessus de tout soupçon;

"Assimilé, pour ces motifs qu'il est urgent de réunir le Conseil Municipal afin de délibérer sur la situation ainsi créée."

M. Deschamps demande que soit votée une motion présentée par les membres ci-dessus mais M. Delbès fait remarquer qu'en ce qui concerne la gestion de l'Hôpital, l'enquête menée par le juge porte plainte contre X pour vol et recel, et ne justifie pas les motifs susmentionnés pour que le Conseil accepte la motion présentée.

Sur la demande de M. Croc à M. Magnier, celui-ci expose au Conseil les raisons pour lesquelles il a été amené à donner sa démission d'administrateur de l'Hôpital.

M. Magnier expose ses raisons, et présente ensuite la motion suivante:

"Sur la demande de la majorité de ses membres, le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze vingt mil neuf cent quatre-vingt, à dix heures, conformément à l'article 41 de la Loi du 5 avril 1884 pour recevoir de M. le Maire toutes explications concernant l'enquête administrative et comptable sur sa gestion à l'Hôpital d'échange et exercer sur lui son droit de contrôle en application de la Loi;

"Les membres du Conseil Municipal regrettent que M. le Maire n'ait pas estimé qu'il était de son devoir de venir fournir à son Conseil les explications que réalisent les circonstances et apprécier le degré de considération dans lequel ils sont tenus par celui-ci.

"Toutefois, sans vouloir anticiper sur les conclusions de l'enquête en cours et tout en faisant confiance à M. le Préfet de Seine-et-Oise, pour prendre la décision qui s'impose, les membres du Conseil Municipal ont l'honneur d'attirer l'attention de M. le Préfet sur l'utilité qu'il y aurait de prendre cette décision le plus tôt possible, afin d'éviter une agitation nuisible aux intérêts de notre ville, M. le Maire s'étant attiré par l'activité d'agissements tous à fait personnels, l'antipathie de la population toute entière, et ne pouvant plus déterminer trouvée au sein du Conseil, la majorité légitime indispensable à une bonne gestion des affaires communales."

Après lecture de cette motion, M. Deschamps déclare retirer sa motion et se rallier à celle de M. Magnier.

Motion de M. Magnier

Envoyé le 18 août 1891

Reçu le 20 août 1891

62

La motion de M. Magnier mise aux voix par scrutin public, a été votée par M. H. Leroux, Magnier, Charron, Lefèvre, Delbos, Fourat, Favre, Laroche, Toussaint, Bouquin, Lauter, Baudouin, Deschamps, Dufre.

Motion de M. Deschamps.

M. Deschamps demande au Conseil, après les explications fournies par M. Magnier sur son rôle d'Administrateur à l'Hôpital, de lui voter des félicitations, et de considérer comme nul et non avenu le blâme qui lui avait été voté dans la séance du 27 Décembre 1936, et demande l'inscription de la motion suivante.

"Le Conseil, tenant compte des efforts fait par M. Magnier au sein de l'Hôpital - Archange, décide d'annuler le blâme que lui avait été voté par le Conseil Municipal ordinaire du 27 Décembre 1936"

Cette motion a été adoptée à 12 voix, M. Magnier n'ayant pas voté.

Les débats étant épuisés, la séance est levée à 11 h 30  


Le mardi 3 janvier 1940

Convocation du Conseil municipal en séance publique ordinaire pour le Samedi 10 Janvier à 21<sup>h</sup> à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire

## Réunion du 6 Janvier 1940

Le Samedi six Janvier mil neuf cent quarante à vingt et une heure, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Arzay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux Maire.

Etaient présents : M. H. Leroux, Maire, Charron, adjoint, Flusin, Lefèvre, Fourat, Favre, Toussaint, Hennegrave, Bouquin, Nautréz, Baudouin, Dufre.

M. Delbos malade a donné sa délégation à M. Flusin.

Excusés : M. Blanchet et Courteau

Absents : M. Decauville, Leborgne, Magnier, Taglon

Mobilisés - M. H. Croc, Deschamps.

À l'ouverture de la séance M. Leroux présente à l'assemblée, ses meilleurs vœux ainsi qu'aux membres du conseil mobilisé.

Il informe ses collègues qu'à la suite de la suspension de M. Decauville, il a été 'appelé' le 21 décembre auprès du préfet qui lui a demander de le remplacer, mais que c'était pour lui une charge très grande et qu'il avait d'abord refusé. Devant l'insistance de M. le préfet lui offrant son aide, M. Leroux a accepté.

M. Hennegraeve demande à quelle date est paru au Journal officiel, le décret de suspension du Maire, signé le 4 décembre 1939.

M. Dupré felicite M. Leroux de la dissolution que M. le préfet a lui faire en le choisissant pour remplacer M. Decauville.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Coestant lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Delbis donnant sa délégation à M. Flutin.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Leuf, donnant sa démission de régisseur de la caisse des écoles et de membre de la commission administrative de l'hôpital, vu son départ proche, de la commune d'Orsay.

Un nouveau régisseur sera désigné à une prochaine réunion du Comité de la Caisse des Ecoles.

Lecture est donnée d'une demande de la Société Liformaie pour construction d'une canalisation de 25 m, pour amener l'eau à la propriété de Mme Ruault, premières de la pacatère.

Le conseil décide de faire étudier cette question par la commission des travaux.

Lecture est donnée d'une petition des bouchers demandant s'il serait possible d'obtenir une dérogation à l'obligation de fermeture des boucheries et charcuteries le vendredi, jour du marché.

Le conseil transmet cette demande à M. le préfet avec avis favorable.

Lecture est donnée d'une lettre de la Société Liformaie des Eaux indiquant que le groupe de pompage par émulsion composé d'un compresseur Ingersoll-Rand et d'un moteur électrique de la compagnie élec-mécanique, fonctionne d'une façon presque interrompue et satisfaisante depuis deux ans, mais qu'il faudrait prudement de pouvoir dès maintenant l'achat d'un moteur de secours, mettant l'installation à l'abri des conséquences d'une panne.

## Correspondances

lettre de M. Leuf

Canalisation d'eau  
Ruault

Demande de dérogation au  
jour de fermeture des boucheries

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10 Janvier 1940

Installation d'un moteur  
de secours au pont  
arbois

Envoyé le 10 Novembre 1940  
Reçu le 11 decembre 1940

La dépense à emporter devait de 4.110 francs environ.

Le conseil est d'accord que cette dépense soit inscrite au budget additionnel.

## Fraçais du Cour de France

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'à l'occasion du passage du Cour de France cycliste dans la commune, la commission des fêtes était d'accord de prendre à la charge du budget des fêtes les frais de service d'ordre assuré par 6 gardiens de la police d'état, soit 248 francs.

Le conseil est d'accord de rembourser ces frais à l'Auto, qui en a fait l'avance et vote un crédit de 248, à prendre à l'article 89 du budget de 1939.

Le Conseil municipal, Vu la modicité des traitements des employés communaux, qui sont loin d'être en rapport avec le cout de la vie... Considérant qu'ils sont inférieurs à ceux indiqués dans l'échelle des traitements établie par la commission paritaire, le 10 février 1938 et que la commission de finances avait envisagé leur augmentation avec l'étude du budget additionnel de 1939, mais qu'elle n'a vait pu être réalisée par suite de l'insuffisance des crédits disponibles. Délibère, décide d'augmenter de 10 % l'ensemble des traitements du personnel communal à partir du 1 janvier 1940, ce qui établirait ainsi le nouveau barème des traitements pour chaque emploi.

Les traitements des employés auxiliaires et de ceux existants avant l'établissement du statut du personnel communal seraient également augmentés de 10 %.

| EMPLOI            | 1 <sup>er</sup> stage | 7 <sup>e</sup> cl. | 6 <sup>e</sup> cl. | 5 <sup>e</sup> cl. | 4 <sup>e</sup> cl. | 3 <sup>e</sup> cl. | 2 <sup>e</sup> cl. | 1 <sup>er</sup> Cl. | classe  |
|-------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------|
|                   | un an                 | 2 ans              | 2 ans              | 3 ans               | except. |
| secrétaire Mairie | 17.424                | 18.840             | 20.280             | 21.720             | 23.100             | 24.540             | 25.980             | 27.420              | 28.800  |
| empl. dactylogr.  | 8.700                 | 9.480              | 10.320             | 11.100             | 11.880             | 12.660             | 13.440             | 14.280              | 15.060  |
| chef cantonnier   | 13.860                | 16.640             | 15.420             | 16.200             | 17.040             | 17.820             | 18.600             | 19.380              | 21.180  |
| cantonniers ..... | 12.300                | 12.900             | 13.560             | 14.160             | 14.810             | 15.420             | 16.080             | 16.680              | 17.340  |
| concierge .....   | 11.080                | 11.700             | 12.360             | 13.020             | 13.620             | 14.280             | 14.880             | 15.540              | 16.140  |
| femme de service  | 6.660                 | 7.020              | 7.440              | 7.860              | 8.220              | 8.640              | 9.000              | 9.420               | 9.840   |
| appariteur .....  | 14.460                | 15.120             | 15.720             | 16.380             | 16.980             | 17.640             | 18.240             | 18.900              | 19.560  |

Traitements des employés en fonctions avant le statut du personnel communal :  
concierge ..... 13.800-- cantonnier auxiliaire : 12.840--  
chef cantonnier 15.060-- femme de service ..... 8.400--  
Traitement des employés auxiliaires :

Préposé au nettoyage : 11.220-- soeur de la crèche : 3.960--  
Assistance d'hygiène : 5.820-- gardien du cimetière 6.600--

Le conseil vote les traitements des employés actuellement en service, comme suit :

| emploi                                 | trait.annuel, | mensuel, | ancien trait.              |
|--|---------------|----------|----------------------------|
| secrétaire de Mairie                   | 20.280        | I.690    | I.536 - 6 <sup>e</sup> cl. |
| employée dactylographe                 | 10.320        | 860      | 780 - 6 <sup>e</sup> cl.   |
| Appariteur (7 <sup>e</sup> classe)     | 15.120        | I.260    | I.I45                      |
| Cantonniere Janot (6 <sup>e</sup> cl.) | 13.560        | I.I30    | I.026                      |
| " Lacheny- Rouaud                      | 12.900        | I.075    | 985 (7 <sup>e</sup> cl.)   |
| concierge .....                        | 13.800        | I.I50    | I.045                      |
| Préposé au nettoyage .....             | 11.220        | 935      | 850                        |
| Chef cantonnier .....                  | 15.060        | I.255    | I.I40                      |
| Cantonniers Georges-Breton             | 12.840        | I.070    | 970                        |
| Femme de service .....                 | 8.400         | 700      | 635                        |
| Assistante d'infirmerie .....          | 5.820         | 485      | 440                        |
| Gardien du cimetière .....             | 6.600         | 550      | 500                        |
| Soeur Angèle, crèche                   | 3.960         | 330      | 300                        |

Par suite de leur changement de classe, le conseil décide l'augmentation des employés suivants, d'après le règlement du personnel communal =

M. Nédélec, appariteur, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1940 - 1.312-

M. Lacheny, cantonnier, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1940 - 1.180-

M. Rouaud, cantonnier, à partir du 1<sup>er</sup> février 1940 - 1.180,-  
en tenant compte de l'augmentation votée ci-dessus.

## Augmentation résultant du changement de classe

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 19

Bratement du cantonnier  
du service vicinal

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Indemnité au personnel  
mobilisé

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Augmentation des alloca-

tions Richard et Lubault

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Paiement des allocations

familiales au personnel

mobilisé

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Paiement des vacances de

Mme Baliston

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Paiement à M. Pinon

d'honoraires carrières

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Frais de représentation du

Maire

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Frais de représentation du

Maire

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Augmentation de la

Subvention des Sociétés

Budget primitif

de 1940

Envoyé le 9 Janvier 1940  
Reçu le 10

Conformément à l'augmentation des salaires du personnel communal le conseil décide de porter à 1.050<sup>fr</sup> le salaire mensuel du cantonnier du service vicinal, qui est actuellement de 950<sup>fr</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1940.

Le Conseil décide de verser 50% des bratements au personnel communal mobilisé, et d'inscrire au budget un crédit spécial à cet effet, cette mesure ne s'appliquera pas au personnel mobilisé en usine.

Le conseil décide de porter de 200 à 250<sup>fr</sup> par mois, la pension servie mensuellement à M. H. Richard et Lubault, anciens commissaires communaux, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1940, les crédits étant prévus au budget.

Le conseil décide de continuer de verser au personnel mobilisé les allocations familiales mensuelles, qui sont payées directement par la commune, en l'absence d'affiliation, cette mesure ne s'appliquera pas au personnel mobilisé en usine et pouvant recevoir d'un autre côté des allocations.

Les événements actuels, n'ayant pas permis d'accorder à Mme Baliston, employée dactylographe, ses vacances annuelles, le conseil décide de lui régler 15 jours, soit 390<sup>fr</sup>, à prendre sur les fonds libres de l'exercice 1939.

Le conseil décide d'inscrire au budget de 1940, un crédit de 9.600<sup>fr</sup> pour honoraires des années 1938 à 1939, suivant mémoire du 6 février 1939.

M. Flutin proteste contre l'inscription au budget d'une somme de 6.000 francs pour frais de représentation du Maire, M. Decauville, maire suspendu, ayant fait part auparavant de son intention de ne pas les renouveler étant donné les événements actuels, et ~~M. Leroux ayant toujours voté contre~~ M. Flutin dit que M. Leroux a toujours voté contre.

M. Leroux dit qu'il n'a pas voté contre ces frais, mais contre l'augmentation du crédit.

Le conseil vote par 11 voix contre 2, la somme de 6.000 francs.

Le conseil décide d'envisager au budget additionnel, l'augmentation des subventions des Sociétés suivantes :

Secours mutuels 2.000.

S. de Gymnastique 2.000

Yvette Sportive 1.500

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif de 1940, présenté par M. le Maire, et duquel seront simplement déduites les sommes prévues pour fonds de roulement des majorations départementales aux Secours de chômage, suivant instructions préfectorales du 30 décembre 1939.

RÉCETTES

recettes ! prévision  
en 1938 ! en 1940  
-----!

|   |            |   |         |
|---|------------|---|---------|
| 5 cent. ordinaires sur la contribution foncière et mobilière .....                            | 3.915      | ! | 4.000   |
| 8 cent. sur la contribution des patentes .....  | I.493.--   | ! | I.514   |
| 10 " pour traitement du garde champêtre .....   |            | ! | 9.800   |
| 365 " insuffisance de revenus .....   | 386.862.-- | ! | 361.300 |
| 3 " spéciaux pour taxe locale de sécurité   |            | ! | 3.000   |
| 5 " spéciaux pour chemins vicinaux .....  | 4.848.--   | ! | 4.840   |
| 3 " spéciaux pour chemins vicinaux .....  | 2.909.--   | ! | 2.904   |
| II " pour chemins ruraux .....  |            | ! | I0.000  |
| 4 " emprunt de 60.000, place publique ..  | 3.878.--   | ! | 4.225.  |
| I3 " " 150.000, dépotoir .....  | 9.696.--   | ! | I3.350  |
| 50 " " 800.000, Eau .....   | 52.357.--  | ! | 48.500  |
| 4 " " 65.000, Rue Boursier ....   | 3.878.--   | ! | 4.000   |
| 45 " " 750.000, Ecoles .....  | 49.449.--  | ! | 45.400  |
| I5 " " 221.975, logements .....   | I4.544.--  | ! | I3.410  |
| 75 " " I.350.000 Eau .....  | 77.566.--  | ! | 73.000  |
| I " " 2.800 Sallémouille ....   | 970.--     | ! | I88     |
| 35 " " 600.000 Marché couvert et av. Saint-Laurent  | 28.II8.--  | ! | 39.030  |
| 4 " " 60.000 Ecoles provisoires   | I.939.--   | ! | 3.882   |
| II " " 88.I74 Assistance .....  | I2.605.--  | ! | II.980  |
| Taxe d'habitation d'après la valeur locative .....  | 89.903     | ! | 90.000  |
| Taxe sur les instruments de musique à clavier .....   | 2.I60      | ! | 2.000   |
| Taxe sur les chiens .....   | I2.000     | ! | I2.000  |
| Taxe vicinale .....   | 70.6I4     | ! | 8I.026  |
| Droits d'expédition des actes de l'Etat civil .....   | 266.25     | ! | 300     |
| Droits des légalisations .....  |            | ! | I.800   |
| Part de la commune, concessions du cimetière .....  | 20.799.90  | ! | 20.000  |
| Produit du caveau provisoire .....  |            | ! | 200     |
| Droits de visite sur les viandes .....  | 5.432.70   | ! | 8.I00   |
| Usage du dépotoir et vente des gadoues .....  | I.090.--   | ! | I.000   |
| Intérêts des fonds placés au trésor .....   | 666.40     | ! | I.000   |
| Produit des rentes sur l'état .....   | 7.482.58   | ! | 7.500   |
| Produit des rentes sur particuliers .....   | 449.I0     | ! | 450     |
| Loyer des propriétés communales .....   | I.252.--   | ! | I.000   |
| Location du Bureau de la Perception .....   | 800.--     | ! | 800     |
| Excédent du revenu de l'hospice .....   | 2.396.48   | ! | 2.396   |
| Produit de la concession de l'eau .....   | 63.364.50  | ! | 70.000  |
| Redevance Sud-Lumière .....   | I0.428.I0  | ! | I0.000  |
| Pompes funèbres .....   | 7.I67.90   | ! | 7.000   |
| Redevance du concessionnaire du marché .....  | I25.400.-- | ! | I25.400 |
| Produit de la Crèche .....  | 2.I36.--   | ! | 2.000   |
| Fonds commun sur le chiffre d'affaires .....  | 22.546.49  | ! | 22.000  |
| " contributions indirectes .....  | 3I.934.65  | ! | 30.000  |
| " des étrangers .....   | 371.32     | ! | 500     |
| " combustibles liquides .....   | I2.240.--  | ! | I2.000  |
| Compensation pour perte résultant de la suppression du droit proportionnel des patentes ..... | II.400     | ! | I0.000  |
| Bonification de l'emprunt de 600.000 .....  |            | ! | II.065  |
| Droits revenant à la commune en matière de permis de chasse .....                             | 2.000      | ! | 2.000   |
| Service des pompiers .....  | 999        | ! | I.000   |
| Remboursement de frais d'étude .....  | I0.525.--  | ! | 8.000   |
| Redevance Lorin pour chemin rural N° I5 .....   | 8.683.--   | ! | 8.683   |
| Redevance Lorin, consommation eau .....   | I79.78     | ! | 360     |
| Indemnités des associations syndicales pour secrétariat administratif .....                   | I.000.--   | ! | I.000   |
| Subvention de l'état pour service d'intérêt national .....                                    |            | ! | 29.850  |
| Subvention de l'Etat et du département pour chômage .....                                     | I46.272.78 | ! | 80.000  |
| " du département, majorations départementales .....   |            | ! | 32.000  |
| Subvention des communes, frais audiences foraines .....                                       | 350.--     | ! | 350     |
| Remboursement par communautés de Bures, Éclairage Bures-Orsay .....                           | 860.--     | ! | 860     |
| Avance du département, fonds roulement chômage .....  | I0.000.--  | ! | I0.000  |
| " " majorations départementales .....   | 8.500.--   | ! | 8.500   |

TOTAL DES RÉCETTES

1.323.163  
I5.16.205DEFENSES

|   | en 1938   | en 1940 |
|---|-----------|---------|
| Traitem. du secrétaire .....                        | I6.516.80 | I9.500  |
| Traitem. de l'employée dactylographe .....          | 8.755.20  | I0.500  |
| Allocations familiales des employés communaux ..... | I0.663.20 | I2.500  |
| Assurances sociales .....                           | II.027.60 | 4.000   |